

LE PLAN VIGIPIRATE



DECOUVERTE D'UN OBJET OU VEHICULE SUSPECT

➤ Comment définir un objet suspect?

- Présence de fils électriques.
- Bruit anormaux (minuterie, grésillements etc..).
- Conditions de dépose anormales.

Quelles mesures de sécurité immédiates prendre?

- Avertir le Poste Central de Sécurité Incendie (PCSI).
 - Talence/Pessac/Gradignan : 05 40 00 89 79 (24h/24h)
 - Carreire : 05 57 57 14 50 (24h/24h)
 - Victoire : 05 57 57 30 50
- **Faire évacuer les personnes et adapter le périmètre de sécurité suivant la taille de l'objet ou la présence de risques additionnels** (exemples: pour un objet dans local fermé, faire évacuer le local ; pour une valise trouvée en extérieur, éloigner les personnes à 50 m).
- **Quelle conduite adopter dans l'attente des services de secours ?**
 - Ne jamais toucher, manipuler ou déplacer l'objet.
 - Ne pas provoquer de vibrations sonores, chocs thermiques ou mécaniques à proximité ou dans l'environnement de l'objet.
 - Ne pas utiliser des postes émetteurs / récepteurs ou des téléphones portables à proximité de l'objet suspect.
 - Ne démarrer aucun véhicule à proximité (deux ou quatre roues) afin d'éviter les interférences d'ondes.
 - Vérifier qu'un deuxième objet suspect n'est pas dissimulé à proximité.
 - Ne jamais recouvrir l'objet, ne jamais utiliser les couvertures dites "anti-bombe" afin de ne pas masquer le visuel des démineurs intervenants.
 - Recueillir les informations utiles à transmettre aux services de secours et de police (description de l'objet, emplacement exact, origine du dépôt, etc..).

Affaire suivi par :

Mme DJELIL Emma
emma.djelil@u-bordeaux.fr
06.24.57.60.26

M GIBEAUD Benoit
benoit.gibeaud@u-bordeaux.fr
06.89.47.07.40

M GAMBIER Yves
yves.gambier@u-bordeaux.fr
06.22.63.26.56